

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne -

Rapport n° 5
Conseil d'administration du 6 février 2018

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire
Chapitre:
Article:

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2017

La loi 99-1126 du 28 Décembre 1999 donne une assise législative à la reprise anticipée des résultats et l'étend à l'ensemble des résultats, alors qu'elle était jusqu'à présent limitée à la reprise de l'excédent de fonctionnement disponible.

Il ne peut y avoir de reprise anticipée que si le compte administratif n'est pas voté.

Il vous est donc proposé, dans l'attente du vote du C.A dans le courant du mois de juin, de reprendre par anticipation en une seule fois et en totalité le résultat de la section de fonctionnement et l'excédent de la section d'investissement selon la fiche de calcul du résultat prévisionnel annexée à ce rapport.

Le fait de recourir à ces reprises anticipées dégage dans le budget primitif des recettes supplémentaires permettant ainsi de faire évoluer les contributions du département, des communes et EPCI de façon maîtrisée et selon un pourcentage qui est strictement nécessaire à l'équilibre budgétaire.

 \grave{A} noter que cette année, le résultat cumulé de la section d'investissement ne nécessite pas d'affectation au compte 1068.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 figurant dans le document ci-joint et d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n°5;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre par anticipation dans le budget primitif 2018, les résultats provisoires de l'exercice 2017 suivants :

Section d'investissement recettes à l'article 001 : 6 214 512,34 €
 Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 2 073 647,27 €
 Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 0 €

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne -

Délibération n° 5	GROUPEMENT	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 février 2018	ADMINISTRATION - FINANCES	Chapitre : Article :

Membres théoriques: 20 Membres en exercice: 20 Membres présents: 13 Votants: 13

PROCES VERBAL N° 84 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 6 février 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Affiché le :

Étaient présents :

1 5 FEV. 2018

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY, Caroline VARLET.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
- M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
- M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
- M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers-professionnels officiers
- M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
- M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs pompiers volontaires officiers
- M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
- M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers
- M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s): MM. Pierre-Jean VERZELEN, Michel CARREAU, Christian CROHEM, Daniel GARD, Mme Monique BRY, Mme Carole DERUY, M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN

Assistaient à la séance : Mme Muriel DUGUE représentant le payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2017

Vu le rapport n°5;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre par anticipation dans le budget primitif 2018, les résultats provisoires de <u>l'exerci</u>ce 2017 suivants :

PREFECTURE DE L'AISNE

Section d'investissement recettes à l'article 001 :

6 214 512,34 €

Section de fonctionnement recettes à l'article 002 :

2 073 647,27 €

1 5 FEV. 2010 - |

Section d'investissement recettes à l'article 1068 :

0€

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

Rue William Henry Waddington – 02007 LAON Cedex – Tél<u>. ; 03.64.46.10.00 – Fax : 03.64.16</u>.10.03

DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017

		Depenses	Recelles	Solde
	Résultat propre à l'exercice 2017	42 017 420,07 €	42 017 420,07 € 41 430 876,87 €	-586 543,20 €
section de fonctionnement résultat antérieur	résultat antérieur reporté au BP 2017		2 660 190,47 €	2 660 190,47 € 2 660 190,47 €
	Résultat 2017	42 017 420,07 €	42 017 420,07 € 44 091 067,34 € 2 073 647,27 €	2 073 647,27 €

	solde des émissions exercice 2017	4 546 274,33 €		5 554 323,17 € 1 008 048,84 €
section d'investissement	résultat antérieur reporté au BP 2017		5 206 463,50 €	5 206 463,50 € 5 206 463,50 €
	Solde d'exécution compte 001	4 546 274,33 €	10 760 786,67 €	4 546 274,33 € 10 760 786,67 € 6 214 512,34 €

	The state of the s		
restes à réaliser au	fonctionnement		00'00 €
31/12/2017	investissement	6 117 704,89 €	-6 117 704,89 €

		Dépenses	Recettes	Solde
résultat cumulé 2017 (y	fonctionnement	42 017 420,07 €	42 017 420,07 € 44 091 067,34 €	2 073 647,27 €
compris les reports)	investissement	10 663 979,22 €	10 663 979,22 € 10 760 786,67 €	96 807,45 €
	total (excédent net)	52 681 399,29 €	52 681 399,29 € 54 851 854,01 €	2 170 454,72 €

	résultat cumulé excédentaire à affecter	2 073 647,27 €
offootstion du récultat	besoin en financement de la section d'investissement	9 00 0
allectation du resultat	affectation au compte 1068	9000€
	report à nouveau au compte 002 en fonctionnement	2 073 647,27 €